

TRANSFORMER LES SYSTÈMES D'ÉLEVAGES

AGRICULTURE

DANS LE CADRE DE NOTRE
PLAN ROBUSTE POUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE



Introduction

L'élevage français se distingue par une grande diversité de filières, qu'il s'agisse des **élevages d'animaux ruminants** (bovins, ovins, caprins), **monogastriques**³¹⁹ (porcs, volailles) ou d'autres espèces animales moins spontanément associées aux activités d'élevage (équins, abeilles...). Porté par 145 000 exploitations (soit 37% du nombre total national d'exploitations agricoles), il constitue un pilier de l'agriculture hexagonale, mais également un poste conséquent d'émissions de gaz à effet de serre, générant près de **60% des émissions directes du secteur agricole en 2022** [276].

Ces émissions sont principalement liées à la fermentation entérique³²⁰ **des ruminants**, un processus digestif qui rejette naturellement une quantité importante de méthane. D'où la nécessité climatique d'atténuer ces émissions, tout en gardant à l'esprit que cette quête s'inscrit dans un **contexte de décapitalisation**³²¹ **marquée, et largement subie, des filières bovines et ovines**. Ce recul s'effectue au détriment des élevages extensifs³²², qui misent sur la valorisation des prairies dans lesquelles les troupeaux pâturent, tandis que les systèmes plus intensifs tendent à se maintenir. **Or, les systèmes extensifs et herbagers présentent de nombreux co-bénéfices** : moindre dépendance aux énergies fossiles, stockage de carbone, préservation de la biodiversité et des paysages, protection des sols et des masses d'eau...

D'autres défis structurels sont à relever, à l'image de la forte dépendance des élevages français aux aliments concentrés³²³, **en particulier les tourteaux de soja**. Très présents dans l'alimentation des volailles et des vaches laitières, ils soulèvent aussi bien des enjeux climatiques (émissions indirectes de GES liées à la déforestation et au transport) que de souveraineté pour les élevages (⅓ des tourteaux étant importés [277]). A ce titre, la relocalisation de la production de soja et une place plus importante accordée aux légumineuses de prairies dans l'alimentation animale renforcerait l'autonomie protéique des élevages français tout en atténuant les impacts liés au soja d'importation.

En outre, la concentration géographique de l'élevage, notamment en Bretagne, engendre des déséquilibres dans les cycles de l'azote et du phosphore. Cela se traduit par des impacts climatiques (émissions de N₂O et de CH₄) et environnementaux significatifs (surplus d'effluents, pollution aux nitrates et eutrophisation des masses d'eau). **L'évolution des systèmes d'élevage est ainsi intimement liée à la gestion de l'azote ainsi qu'à la place accordée aux légumineuses dans l'alimentation animale à l'avenir**³²⁴.

³¹⁹ Les animaux monogastriques ont un estomac simple composé d'une seule poche, tandis que les ruminants disposent d'un estomac plus spécialisé qui comporte 3 ou 4 poches (selon l'espèce) les rendant capables de faire la fermentation de l'herbe.

³²⁰ Phase du processus digestif des animaux ruminants durant laquelle les aliments ingérés sont dégradés en acides gras volatils dans le rumen (premier des quatre compartiments du système digestif des ruminants) puis fermentent, rejetant alors du méthane et du CO₂.

³²¹ Baisse conjointe des cheptels, du nombre d'exploitations et des surfaces mobilisées dans l'élevage bovin et ovin

³²² L'élevage extensif est un mode d'élevage d'élevage économe en intrants qui ne recherche ni une forte productivité individuelle par animal, ni par unité de surface. Il s'applique aux systèmes d'élevage à faible densité animale et priorise l'herbe pâturée issue de ressources naturelles (prairies permanentes, prairies naturelles, parcours...). On parle également de systèmes herbagers, voire de systèmes « autonomes et économes » en intrants.

³²³ Très riches en énergie ou en protéines, les aliments concentrés sont spécialement conçus pour compléter l'alimentation des animaux d'élevage.

³²⁴ Voir Chantier n° 14 : Transformer la gestion de l'azote dans les systèmes agricoles et alimentaires

Dans la suite de ce chantier, nous nous focaliserons sur le devenir des élevages de ruminants, en particulier les élevages bovins – qui représentent 16,4 millions de têtes en 2024 et comptent pour 84% des émissions de méthane de l'agriculture. Les sujets prioritaires pour les élevages de monogastriques, comprenant l'amélioration de la gestion des effluents et des bâtiments d'élevage (aération et sobriété énergétique) ne seront pas détaillés ici.

Comment permettre le maintien ou la transition vers des systèmes d'élevages de ruminants durables et résilients ?

Accompagner une réduction planifiée des cheptels tout en préservant les surfaces en prairies

La réduction des effectifs de ruminants est souvent l'une des premières pistes évoquées pour améliorer le bilan climatique de l'élevage. Ce levier permet d'abaisser « de manière mécanique » les émissions de méthane liées à la digestion des ruminants, en particulier celles issues des élevages bovins. Ces derniers génèrent, à eux seuls, près de 35 MtCO₂e en 2023 d'après le CITEPA, soit environ 9% des émissions nationales de gaz à effet de serre.

Toutefois, cette équation carbone doit être mise en regard d'autres paramètres de résilience, et notamment des services écosystémiques assurés par les systèmes d'élevage. A ce titre, les élevages bovins herbagers, s'épanouissant sur de grandes étendues prairiales ou de montagne, offrent de multiples co-bénéfices (listés en introduction). Un compromis serait donc à trouver pour **accompagner la réduction des cheptels sans pour autant affaiblir les externalités positives des systèmes à l'herbe**. Une contraction non planifiée du troupeau bovin pourrait en effet générer des effets indésirables, telles que la conversion de prairies en cultures annuelles, source de déstockage de carbone et de perte de biodiversité, ou le recours plus massif aux engrais de synthèse du fait d'une moindre disponibilité en fertilisants organiques. Ces risques sont d'autant plus tangibles que la dynamique de contraction³²⁵ affectant actuellement l'élevage bovin se manifeste principalement par la disparition de systèmes herbagers, pourtant les plus vertueux sur le plan climatique et environnemental.

La priorité est donc d'**accompagner une baisse mesurée du cheptel bovin en faisant porter l'effort sur les systèmes les plus intensifs**. Pour se faire, il s'agit à la fois de **freiner l'érosion des systèmes herbagers vertueux**, tout en encourageant en parallèle **la réduction et la conversion des modèles intensifs en visant leur extensification progressive**. Cet enjeu est particulièrement critique pour la filière laitière, qui accorde une place moins importante aux prairies et à la pâture que la filière bovin viande³²⁶ pour laquelle l'herbe constitue la base de l'alimentation (environ 80% de la ration des vaches allaitantes [278]).

Par ailleurs, la réorientation vers des systèmes plus herbagers soulève des questions d'équilibre et de valorisation économiques. En effet, les dispositifs actuels de soutien (aides couplées à l'unité de bétail, éco-régimes peu différenciants pour les prairies permanentes) valorisent peu ces formes d'élevage, ce qui limite leur attractivité pour les

³²⁵ D'après l'Agreste, les effectifs bovins ont baissé de plus de 10 % depuis 10 ans, et le nombre de fermes détenant des bovins de plus de 25 %.

³²⁶ La vache allaitante est une vache de race à viande ou mixte (lait et viande) destinée à l'élevage de veaux pour la production de viande.

éleveurs ainsi que les possibilités de maintien de ce type d'exploitations. Ainsi, à défaut d'un accompagnement suffisant, le risque est celui d'une érosion subie prolongée des élevages herbagers. Faute de planification, cela entraînerait par ailleurs une hausse des importations de produits animaux (lait, viande) en compensation d'une moindre production domestique si les habitudes alimentaires restent inchangées.

Relocaliser et optimiser l'alimentation bovine

Relocaliser et optimiser sont deux pistes clefs pour abaisser les émissions de GES liées à l'alimentation bovine. **Il est question à la fois de faire évoluer la composition des rations bovines, en y incorporant davantage d'herbe et de légumineuses de prairies** (luzerne, trèfle, vesce, sainfoin...), ainsi que **de travailler à la relocalisation des compléments protéiques importés, en particulier les tourteaux de soja**.

S'agissant de la part d'herbe dans la ration bovine, celle-ci est souvent fonction du caractère extensif des élevages. En effet, **des temps de pâture prolongés confèrent naturellement une place centrale à l'herbe et aux légumineuses de prairies dans l'alimentation des vaches**. Il s'agit d'un levier d'atténuation direct : plus les rations en sont riches, moins les animaux émettent de méthane. Les légumineuses jouent un rôle clef dans l'équilibre des rations, tant par leur richesse protéique que par leur contribution à la qualité nutritionnelle et à la digestibilité de l'herbe pâturée. Celle-ci est favorisée par certains composés secondaires des légumineuses, tels que les saponines ou les tanins condensés, qui contribuent à limiter les émissions de méthane lors de la digestion des vaches, qualifiées d'émissions entériques.

En outre, une proportion élevée d'herbe et de légumineuses dans la ration bovine s'accompagne d'une plus faible dépendance aux aliments concentrés. Cela vaut tout particulièrement pour les tourteaux de soja, dont la production et l'acheminement génèrent d'importantes émissions indirectes de GES en raison de la déforestation occasionnée (3,7 MtCO₂e en 2020 [279]). Dans ce contexte, les systèmes herbagers ou conduits en polyculture-élevage, fortement articulés autour des prairies et des ressources fourragères locales, sont les plus pertinents pour gagner en souveraineté sur l'alimentation animale. A cela s'ajoute **la possibilité d'incorporer d'autres compléments alimentaires spécifiques** (graines de lins extrudées, amidon, algues...) dans les rations afin de limiter davantage les émissions entériques.

Aussi, lorsque des systèmes herbagers continuent à s'appuyer sur des compléments protéiques et énergétiques, l'enjeu réside dans leur provenance. Sur ce terrain, **la priorité serait d'accéder à des aliments concentrés produits localement**, ce qui est déjà le cas pour les céréales fourragères mais beaucoup moins pour les tourteaux de soja, principalement issus d'importation. Il s'agirait en ce sens de relocaliser la production de cette légumineuse oléagineuse, ce qui suppose de disposer d'unités de trituration à proximité des zones d'élevages.

Déployer les équipements, les infrastructures et les compétences nécessaires vers des systèmes bovins herbagers

Il est crucial également de réfléchir aux conditions de réussite, à l'échelle des exploitations et des filières, d'un maintien ou d'une transition vers des systèmes d'élevage plus extensifs. A cet égard, certaines **infrastructures et équipements** sont essentiels à la conduite de systèmes herbagers, à l'image de la présence de clôtures ou de linéaires de haies pour délimiter le parcours ou encore l'aménagement d'abreuvoirs et de

chemins d'accès adaptés pour les animaux. Il est également précieux de pouvoir compter des légumineuses dans sa prairie, véritables piliers de la qualité protéique et nutritionnelle de l'herbe cultivée. Toutefois, leur valorisation nécessite souvent des aménagements spécifiques tels que l'installation de séchoirs en grange et d'enrubanneuses, en particulier pour la conservation du trèfle³²⁷ et de la luzerne.

Par ailleurs, il serait précieux de documenter la question du délai de conversion à un système extensif lorsque l'on part d'un modèle bovin inscrit dans une logique intensive. La réponse reste toutefois difficile à apporter, compte-tenu de la diversité des contextes pédoclimatiques et des incertitudes propres aux phases de transition.

En matière de **compétences**, deux priorités se dégagent : **accompagner les éleveurs dans la réintroduction de légumineuses prairiales et se réapproprier les techniques de gestion propres aux systèmes herbagers très pâturants**, maximisant la place des prairies.

Reconnecter spatialement les productions animales et végétales

A rebours de la dynamique de spécialisation des activités agricoles, ce mouvement de reconnexion aurait trois vertus principales : celle d'assurer un meilleur usage des fertilisants organiques à l'échelle nationale, de prévenir les surplus d'effluents dans les régions très denses en activités d'élevage et de réduire la dépendance des grandes cultures aux engrais de synthèse.

Pour ce faire, deux registres de reconnexion se dégagent, à savoir le redéploiement d'activités d'élevages dans des territoires de grandes cultures, notamment les zones de plaines céréalières, et **la transition vers des systèmes de polyculture-élevage**. Cette seconde option consiste à associer des cultures végétales et des activités d'élevage au sein d'une même exploitation. Quelle que soit l'option retenue, de sérieux verrous socio-techniques se manifestent compte-tenu de la **faible compatibilité de ces stratégies avec l'architecture actuelle du secteur**. En effet, les terres céréalières (notamment dans le Bassin parisien et dans les Hauts-de-France) sont aujourd'hui marquées par une disparition des filières et du paysage infrastructurel liés à l'élevage, en particulier s'agissant des outils d'abattage, de collecte de lait et de soins vétérinaires de proximité. Ces absences sur de vastes périmètres géographiques rendent complexes le redéploiement de productions animales dans ces territoires et leur valorisation. Des alternatives sont toutefois explorées avec l'émergence d'abattoirs mobiles ou de partenariats entre des éleveurs itinérants et des producteurs en grandes cultures mettant à disposition leurs intercultures pour du pâturage (projet Brebis_Link [280] et Inter-AGIT+ [281] par exemple). Ces initiatives restent toutefois marginales et pénalisées par l'actuel cadre économique et réglementaire.

Pour lever ces multiples blocages, cette redistribution spatiale des activités d'élevage doit être planifiée et accompagnée. Cela suppose de définir une trajectoire cohérente à l'échelle des territoires et des filières agricoles concernées. Il s'agit notamment d'aligner les conditions de réussite, en termes d'**infrastructures**, via la réimplantation d'outils d'abattage et de structures de collecte de lait ; en termes de **compétences** techniques : soins vétérinaires, expertise zootechnique ou encore conseil technico-commercial ; sur le plan des **débouchés** commerciaux : boucheries, laiteries, restauration collective en circuit court ou

³²⁷ C'est particulièrement vrai pour le trèfle violet qui présente quelques contraintes spécifiques en termes de récolte et de conservation, compte-tenu d'une teneur élevée en eau, de feuilles fragiles et d'une sensibilité forte aux intempéries. Toutefois, les autres variétés de trèfle (trèfle blanc, trèfle incarnat) sont également très intéressantes en prairies de pâture en association avec des graminées.

encore vente directe ; en matière d'évolution de la **réglementation** : restrictions pesant sur le transport des animaux d'élevage³²⁸ ou sur les possibilités de pâturage d'intercultures par des cheptels itinérants³²⁹ ; en termes d'**acceptabilité** de l'élevage par le voisinage immédiat ; et, enfin, en matière d'**attractivité** de la filière auprès des nouveaux entrants dans le monde agricole.

Améliorer la conduite des troupeaux

La réduction des émissions entériques peut également passer par une amélioration de la conduite des troupeaux et de la santé des animaux tout au long de leur vie. Cette stratégie vise à améliorer l'empreinte carbone par unité de produit (CO₂e/kg de lait ou de viande) en agissant sur l'efficacité globale des systèmes d'élevages. **Pour ce faire, plusieurs leviers d'optimisation peuvent être activés, parmi lesquels la réduction des périodes improductives** (abaissement de l'âge au premier vêlage³³⁰, baisse de la mortalité des veaux, lactations longues), c'est-à-dire limiter la période durant laquelle les animaux émettent du méthane sans contribuer à la production.

En parallèle, l'**allongement de la carrière des vaches** permettant d'accroître la quantité de lait produite par animal au cours de sa vie, cela répartit les émissions de méthane des périodes improductives sur un volume de production plus important. Cette extension de la vie productive aurait aussi pour effet de réduire les besoins en renouvellement du troupeau, et notamment le nombre de génisses à élever pour remplacer les vaches réformées. Cela pourrait également faciliter la relocalisation d'une partie des activités d'engraissement, en profitant de places libérées dans les élevages, de préférence dans des systèmes à l'herbe. Il faut toutefois garder à l'esprit que ces différents leviers d'optimisation ne doivent pas être déployés au mépris du bien-être animal ou des limites physiologiques des troupeaux.

Il existe par ailleurs d'autres voies d'optimisation spécifiques aux systèmes laitiers herbagers, telles que le vêlage groupé de printemps ou la monotraite. Le **vêlage groupé** consiste à concentrer les vêlages sur une période resserrée au printemps afin que le début de la phase de lactation coïncide pour une grande partie du troupeau avec le pic de pousse de l'herbe. Cette organisation est très intéressante pour les systèmes herbagers dans la mesure où les besoins nutritionnels des vaches sont les plus élevés en début de lactation, au moment même où l'herbe serait la plus abondante ici. En cela, le vêlage groupé permet de mieux valoriser les ressources pâturées tout en limitant le recours à des apports complémentaires. Quant à la **monotraite** (une seule traite par jour), généralement pratiquée en fin de lactation lorsque la production décline, elle prolonge cette logique en adaptant le niveau d'intensité du travail et de la production à la disponibilité saisonnière de l'herbe. Ce faisant, ces deux techniques permettent d'aligner la disponibilité de l'herbe avec les besoins nutritionnels associés à la phase de lactation, tout en offrant des conditions de travail moins astreignantes pour les éleveurs [282].

Aussi, l'amélioration de l'état de santé des animaux constitue un autre levier prioritaire. En effet, une lutte plus efficace contre les principales pathologies infectieuses et parasitaires, au travers de campagnes de vaccination et de vermifugation, permettrait d'améliorer le bien-être des animaux tout en réduisant des émissions de méthane dites « improductives » liées à

³²⁸ Interdiction de transporter des animaux vivants en période de canicule (article 3 du règlement CE 1/2005)

³²⁹ Accueil d'un éleveur itinérant avec contrepartie financière étant illégal selon le Code rural (risquant la requalification en bail rural, art. L411-1), de même que la sous-location par le fermier des terres concernées (art. L411-35)

³³⁰ Idéalement 24 mois pour les génisses laitières et 30 mois pour les allaitantes

la morbidité et à la mortalité animales. Il est également précieux de déployer des stratégies de prévention, en misant notamment sur une alimentation optimisée (renforcement de l'immunité) ou le recours à des systèmes alternatifs de soin vétérinaire (phytothérapie, aromathérapie). Cette dimension sanitaire revêt une importance croissante dans le contexte de changement climatique, qui contribue à accroître tant la fréquence et l'intensité que l'étendue géographique des crises sanitaires et épidémiques. A titre d'exemple, les contaminations récentes de troupeaux bovins à la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), maladie virale originaire d'Afrique du Sud, qui sévit actuellement dans le Sud-Ouest de la France, illustrent cette vulnérabilité croissante des systèmes d'élevage. En outre, une plus grande robustesse des élevages passerait également par plus de diversité au sein des exploitations, qu'il s'agisse du nombre de races représentées ou d'espèces végétales cultivées dans les prairies.

Améliorer la génétique des troupeaux

La génétique des troupeaux constitue un autre levier d'intérêt, puisqu'elle expliquerait 15% de la variabilité des émissions de méthane des animaux. Deux approches sont envisagées : l'adaptation du format³³¹ des animaux et la sélection génétique ciblée. S'agissant du gabarit des bovins, une **réduction d'environ 100 kg du poids vif permettrait une baisse d'environ 5% des émissions entériques**. Il serait cependant nécessaire de compenser par une meilleure précocité des bovins ou des croisements génétiques adaptés afin de maintenir un niveau de production de viande équivalent dans les systèmes allaitants. Concernant la sélection génétique ciblée, la recherche explore des pistes prometteuses, visant notamment à **identifier des lignées dites « bas méthane » ou plus résistantes aux fortes chaleurs**³³². Les programmes de sélection génétique restent toutefois longs à mettre en œuvre et empreints d'incertitude quant aux gains d'atténuation et de résilience réellement atteignables [283]. Il faut par ailleurs considérer d'autres critères de rusticité, tels que la capacité des vaches à faire face à une variabilité accrue de la disponibilité fourragère.

Rendre l'élevage herbager rentable et attractif

La réduction des cheptels se matérialiserait par une diminution de l'activité des fermes spécialisées en élevages de ruminants³³³, et donc d'une diminution de l'emploi. Une diminution de 20 à 30 % des cheptels de ruminants aurait un impact direct sur les 80 000 fermes spécialisées [284], qui représentent 175 000 ETP aujourd'hui [285]. **Toutefois, le maintien des systèmes herbagers limiterait l'impact de la diminution des cheptels sur l'emploi**, toutes choses égales par ailleurs. En élevage laitier par exemple, l'intensité en emploi des fermes varie fortement, de moins de 20 vaches par ETP à plus de 38 [286]. Or les élevages en système herbager, plus alignés avec les objectifs de décarbonation du secteur car plus autonomes et économes, sont aussi les plus intensifs en emploi [287]. **Dans un contexte d'érosion de l'emploi agricole**³³⁴, l'enjeu principal est de limiter la baisse du nombre d'éleveurs et de salariés en élevage pour maintenir les élevages herbagers. La

³³¹ Cela renvoie au fait de vouloir jouer sur le poids des animaux d'élevage.

³³² Il s'agit ici, compte-tenu du changement climatique, d'identifier des vaches qui résistent le mieux aux fortes chaleurs, et plus précisément, celles qui restent les plus productives et en bonne santé lorsque les températures s'élèvent. A cet égard, la zone de confort thermique d'une vache est située entre 3 et 15°C, avec des possibilités d'acclimatation très réduites au-delà de 30-35°C.

³³³ Il pourrait s'agir aussi bien d'une diminution du nombre de fermes spécialisées en élevage de ruminants que d'une baisse des cheptels au sein de chaque ferme.

³³⁴ -15 % ETP entre 2010 et 2019 pour l'ensemble des fermes spécialisées dans l'élevage, y compris porcins et volailles, hors polyculture-polyélevage [461].

difficulté de renouvellement de la population agricole est un enjeu bien identifié : aujourd'hui, un exploitant sur trois n'est pas remplacé [288].

L'attractivité de l'élevage et les conditions de travail et d'emploi sont cruciales, aussi bien pour les exploitants que pour les salariés. Le désir de travailler avec la nature et les animaux ressort comme une motivation profonde : « *L'appel de la nature, c'est comme ça*³³⁵ ». Pourtant, les métiers de l'élevage sont particulièrement difficiles : charge de travail conséquente avec des semaines de plus de 40 heures fréquentes, travail la nuit et le week-end, peu de possibilités de congés, nombreux accidents du travail. Les revenus des éleveurs, comme ceux des autres agriculteurs, sont très disparates, y compris pour une même orientation d'élevage, avec des revenus négatifs pour les 10 % des exploitations dont les revenus sont les plus faibles³³⁶.

Dans cette tension entre vocations profondes et difficultés de la profession, il est essentiel de rendre les systèmes herbagers plus attractifs et de soutenir les nouveaux entrants dans ces systèmes. L'installation et la reprise de fermes d'élevage extensif herbager devraient être particulièrement soutenues par un accompagnement ciblé. Il s'agit également de s'assurer que les éleveurs désireux de faire évoluer leur modèle d'exploitation pour le rendre moins intensif dispose d'une offre de formation adaptée aux spécificités des systèmes herbagers. Plus largement, il faudrait revaloriser les revenus agricoles en revoyant le cadre qui conditionne la rémunération des agriculteurs, et en ciblant en particulier les agriculteurs et agricultrices les moins favorisés. Il faut également améliorer les conditions de travail des exploitants et salariés. Enfin, les aspirations des nouveaux entrants dans le secteur devraient être étudiées et prises en compte dans les politiques publiques.

Conclusion

Si la décarbonation des activités d'élevage est une nécessité climatique, elle repose sur un compromis subtil et complexe : **accompagner une réduction des cheptels bovins de manière planifiée et progressive en veillant à préserver les systèmes à l'herbe et extensifs**. C'est un enjeu critique dans la mesure où le mouvement de réduction actuel est subi et s'exerce au détriment des modèles d'élevage bovin les plus vertueux, avec pour autre conséquence majeure le recul des surfaces en prairies permanentes.

Dans ce contexte, la transition doit s'appuyer sur une **relocalisation de l'alimentation animale et une reconnexion spatiale entre les productions animales et végétales**. En remplaçant les tourteaux de soja importés par de l'herbe et des légumineuses de prairies et en redéployant l'élevage dans des zones de grandes cultures, la filière peut rééquilibrer les cycles biogéochimiques (azote, phosphore...) tout en gagnant en souveraineté et en améliorant très sensiblement son bilan climatique et environnemental. A cela s'ajoute la possibilité d'activer des leviers techniques, parmi lesquels l'amélioration de la **génétique** et de la **santé** animales, permettant également d'abaisser l'empreinte carbone par unité produite sans compromettre le bien-être animal.

Toutefois, ces différentes transformations ne pourront pas aboutir pleinement sans un **soutien économique et réglementaire plus massif aux éleveurs**. En effet, la résilience du secteur

³³⁵ Une salariée agricole en élevage porcin. Citation extraite d'entretiens réalisés avec des salariés agricoles à l'été 2024.

³³⁶ Le revenu courant avant impôts des 10% d'exploitations ayant les plus faibles revenus, toutes orientations confondues, est de -4600 € par an en moyenne sur la décennie 2010. La moyenne des revenus est de 29 500 € sur cette même période ; de 24 600 € pour les fermes spécialisées en bovins lait et de 18 600 € en bovins viande [462]. Cité par [463].

dépendra de sa capacité à redevenir attractif, en garantissant aux éleveurs des revenus dignes et des conditions de travail compatibles avec les aspirations des nouveaux entrants. En définitive, protéger l'élevage herbager, c'est choisir à la fois un modèle moins émissif et porteur de multiples co-bénéfices (stockage de carbone, biodiversité...), précieux pour la résilience des activités agricoles.

Contact

Thomas Robert

Chargé de projet Agriculture et Prospective

thomas.robert@theshiftproject.org

Corentin Biardeau

Ingénieur de projet Agriculture

corentin.biardeau@theshiftproject.org

Héloïse Lesimple

Pilote communication et affaires publiques Transition Robuste

heloise.lesimple@theshiftproject.org

www.theshiftproject.org